

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024**

**DELIBERATION N°2024.00340**

**PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT 2024**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

**Pouvoirs :**

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240613-D20240034010

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,  
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024**

### **PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT 2024**

Le programme de soutien à l'entrepreneuriat de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la création de nouvelles entreprises sur le territoire,
- pérenniser les entreprises déjà créées pour faciliter leur maintien en activité,
- attirer des projets exogènes au territoire.

Pour répondre à ces objectifs, Saint-Etienne Métropole met à disposition des porteurs de projets plusieurs pôles entrepreneuriaux structurés pour permettre l'accueil des projets dans des bâtiments dédiés (les pépinières et hôtels d'entreprises) dans des conditions matérielles favorables à leur développement. Au sein de ces pôles, une animation et un accompagnement spécifiques, individuels et collectifs, sont également proposés aux porteurs et porteuses de projet.

Pour opérer ces animations et accompagnements, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur les partenaires suivants :

- des plateformes de financement (partie I), qui proposent des financements adaptés aux différents projets (partie III),
- des partenaires spécialisés (partie II), qui proposent des accompagnements spécifiques et individualisé (partie IV).

#### **I. Les plateformes de financement**

L'atteinte de ces objectifs passe par le soutien aux structures de financement de la création d'entreprises. Ces structures interviennent sur cinq segments cibles selon la complexité du projet :

- entreprises unipersonnelles ne nécessitant pas une importante mise de départ (objectif : se créer son propre emploi), accompagnées majoritairement par l'ADIE,
- entreprises au potentiel de création de quelques emplois et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers d'euros, accompagnées majoritairement par INITIATIVE LOIRE,
- entreprises au potentiel de création d'une dizaine d'emplois voire plus et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers à quelques centaines de milliers d'euros voire plus, accompagnées majoritairement par le RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE,
- entreprises à dimension sociale et solidaire accompagnées majoritairement par France ACTIVE LOIRE.

Des solutions administratives et financières variées et adaptées aux différentes typologies de projets sont apportées par les opérateurs :

- micro-crédit,
- prêt d'honneur associé à des engagements de prêt bancaire (coefficient 6),
- garantie.

## II. Les partenaires d'animation des pépinières

Sur la base des orientations thématiques des 5 pépinières (Montreynaud, République, BHT, Mixeur, Pôle Entrepreneurial Novaciéries) et des 2 hôtels d'entreprises (Grande usine créative, quartier manufacture et Montreynaud) proposés sur le territoire et en cohérence avec les modalités de l'entrepreneuriat actuel (micro-entreprise, entrepreneur individuel, portage salarial, développement de l'économie social et solidaire), Saint-Etienne Métropole a initié des partenariats avec plusieurs acteurs répondant à ces enjeux en termes d'animation et d'accompagnement.

- E-Commerce / WELCOM :

Via la pépinière République qui cible designers, artisans d'art, maison d'édition, e-commerçants, commerçants souhaitant se diversifier via le e-commerce, il est proposé de conforter les actions de Welcom, association spécialisée dans la sensibilisation et la formation aux enjeux du e-commerce.

- Economie sociale et solidaire (ESS) / RONALPIA :

L'émergence de cette économie aux modèles alternatifs s'est faite de plus en plus présente ces dernières années et a été développée sur le territoire par Ronalpia, incubateur implanté à Saint-Etienne et spécialisé dans l'accompagnement des structures de l'ESS. Fort de 5 années d'expérience sur le territoire, Ronalpia a démontré sa capacité à accompagner les porteurs et porteuses selon un processus pertinent, professionnel et efficace. Il est proposé d'initier une aide directe à cette structure.

- Portage salarial / CAP Services :

CAP Services dispose d'une expertise en portage salarial pour accompagner les porteurs de projet dans les métiers de la création. Elle permet aux projets d'être testés en limitant les risques pour le porteur.

- Pôle Entrepreneurial Novaciéries à Saint-Chamond / CLUB GIER :

Dédié à l'industrie, sa pré-configuration (5 bureaux et 1 espace de coworking) a ouvert en janvier 2020, en partenariat avec le Club Gier qui prend en charge la gestion et l'animation du lieu.

- Partenaire d'animation en sortie de pépinières / la CPME :

A ce titre, la CPME Loire a développé le programme JPME à destination des jeunes entreprises du territoire. Ce programme est désormais identifié par les entreprises et plus particulièrement celles qui sortent des pépinières métropolitaines. Il leur permet de développer leurs réseaux et bénéficier des conseils de chefs d'entreprises expérimentés.

- Partenaire d'animation en cas d'échec du projet entrepreneurial / 60 000 Rebonds :

60 000 Rebonds s'engage à réserver un accueil aux entreprises hébergées dans les pépinières qui viendraient à cesser leur activité et accompagner leur dirigeant dans le rebond vers une autre activité entrepreneuriale ou non.

### III. Propositions de soutien financier aux plateformes de financement

Au regard de l'intérêt stratégique d'une dynamique entrepreneuriale sur notre territoire et de la pertinence de disposer d'une offre complète et structurée dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise, il est proposé d'établir une relation de partenariat avec chacune des structures d'accompagnement à la création du territoire (ADIE, Initiative Loire, Réseau Entreprendre, France Active Loire) pour la mise en œuvre et la complémentarité de leurs programmes d'actions :

#### ➤ ADIE

En 2023, sur le département de la Loire, ce sont 311 entrepreneurs qui ont bénéficié d'un financement et d'un accompagnement de l'ADIE, dont 182 se sont implantés sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Ces entrepreneurs en situation de fragilité (49 % vivaient en dessous du seuil de pauvreté) démontrent avec une énergie admirable, qu'avec un financement adapté et un accompagnement personnalisé, ils réussissent non seulement mieux que les autres (avec un taux de pérennité de 85 % à 3 ans), mais qu'ils s'insèrent durablement dans une économie de proximité, ancrée dans les territoires et porteuse de sens.

Pour l'exercice 2024, l'ADIE sollicite une subvention de fonctionnement de 26 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

#### ➤ INITIATIVE LOIRE

En 2023, Initiative Loire a permis à 240 entreprises de bénéficier d'un financement engagé :

- 505 emplois directs créés ou maintenus - 1 816 580 € de prêt d'honneur Initiative engagés - dont 137 500 € de prêt d'honneur issu des fonds de prêt régionaux Initiative ;
- 934 520 € de prêt d'honneur Création Reprise, prêt d'honneur Solidaire, prêt d'honneur renfort engagés soit 2 751 100 € de prêts d'honneur engagés au total ;
- 17 881 810 € de prêts bancaires mobilisés (9.7 d'effet levier des prêts d'honneur Initiative\*3) ;
- 97 % des entreprises financées passent le cap des 3 ans ;
- 53 % des bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi.

Pour l'exercice 2024, INITIATIVE LOIRE sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel et une subvention d'investissement de 50 000 € pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole aux montants demandés.

#### ➤ FRANCE ACTIVE LOIRE

En 2023, France Active Loire a contribué à la création ou la reprise de 146 TPE (soit +13 par rapport à 2022) et à l'accompagnement et au financement de 26 structures de l'économie sociale et solidaire (+37 % par rapport à 2022) avec un impact global sur 759 ETP créés ou consolidés.

France Active Loire a mobilisé 6,97 millions d'euros à travers la mobilisation de garanties bancaires (5,41 millions d'euros) et de financements solidaires (1,56 millions d'euros) et ce sont près de 9 millions d'euros de cofinancements bancaires qui ont été mobilisés en complément. France Active Loire a consolidé également leurs actions de connexion à travers notamment l'animation du réseau d'entrepreneurs et de partenaires techniques, bancaires et institutionnels afin de faciliter les parcours, encourager les coopérations et développer les activités.

Pour l'exercice 2024, FRANCE ACTIVE LOIRE sollicite une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de 40 000 €. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé de répondre à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 26 000 €.

#### ➤ RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE

**En 2023**, Réseau Entreprendre Loire a pu accompagner 22 créateurs d'entreprises qui ont repris, créé ou développé 16 entreprises créant 184 emplois. Plus précisément pour le territoire de Saint-Etienne Métropole, cela concerne 13 entreprises soit plus de 80 % des personnes accompagnées.

Pour réaliser ces missions, Réseau entreprendre Loire s'appuie sur un réseau de plus de 250 chefs d'entreprise bénévoles, +11,5 % par rapport à 2022. Leur engagement permet d'accompagner des entrepreneurs avec un accompagnement pragmatique : 10 000 € contribuent à créer 3,29 emplois en 2023, avec un taux de pérennité des entreprises de 94 % à 3 ans et 88 % à 5 ans.

Pour l'exercice 2024, Réseau entreprendre Loire sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel et une subvention d'investissement de 35 000 € pour contribuer au développement de son fonds de soutien aux entreprises à potentiel de croissance. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

#### **IV. Propositions de soutien financier aux partenaires d'animation des pépinières**

##### ➤ WELCOM

L'année 2023 a permis de consolider les actions de l'association. Le cycle de formations proposé sur l'année, adapté aux adhérents et à l'ensemble des jeunes pousses du territoire qui souhaitent se lancer ou s'affirmer dans le e-commerce, a rencontré un joli succès et une croissance des compétences des participants à la fin de ces formations.

Pour l'exercice 2024, WELCOM sollicite une subvention de fonctionnement de 14 000 €. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

##### ➤ CAP Services

En 2023, Cap services a enregistré les résultats suivants sur le territoire métropolitain :

- 31 porteurs de projets rencontrés ;

- 21 entrées en contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) ;
- de nombreux événements de sensibilisation ;
- un accompagnement des entrepreneurs à travers un parcours séquencé, individuel et collectif (ateliers, rendez-vous individuels, demi-journées d'intégration..).

Pour l'exercice 2024, CAP Services sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 €. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

#### ➤ CLUB GIER

Le Club Gier anime et gère la pépinière d'entreprises « Comptoir de l'innovation » située à Saint-Chamond. L'enjeu est de proposer une dynamique entre les dirigeants adhérents au Club Gier et les porteurs de projets afin de les aider dans leur développement. Cette configuration est unique sur le territoire et un réel atout pour la promotion du lieu. Le CLUB GIER rassemble désormais plus de 162 entreprises de l'industrie et du service à l'industrie. Représentant plus de 5 000 emplois, il est composé en majorité de PME mais également de TPE et ETI. Les résidents de la pépinière ont pu bénéficier des 82 événements proposés sur l'année 2023.

Pour l'exercice 2024, LE CLUB GIER sollicite une subvention de fonctionnement de 26 000 €. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

#### ➤ RONALPIA

RONALPIA accompagne les entreprises sociales pour qu'elles se déploient et aient un impact social positif. L'accompagnement stratégique comprend des formations collectives, un suivi individuel, le coaching du dirigeant et des apports d'expertise.

En 2023, le bilan est le suivant :

- Concernant le programme Incubation :
  - 45 projets accompagnés en Rhône-Alpes
- Concernant le changement d'échelle :
  - 7 entreprises sociales accompagnées dans leur développement soit :
  - 4 en changement d'échelle (Booster)
  - 3 en essaimage (Implantation)
- Concernant l'animation territoriale : une quinzaine d'évènements ont été organisés sur le territoire par Ronalpia autour de l'ESS.

Pour l'exercice 2024, RONALPIA sollicite une subvention de fonctionnement de 30 000 €. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

#### ➤ CPME

En 2023, 24 entreprises du territoire ont été accompagnées au travers des actions suivantes :

- Des ateliers thématiques :
  - Développement commercial,

- Marketing et communication,
- Gestion et finance,
- Ressources humaines,
- Politique sociale et fiscale de l'entreprise,
- Gestion du temps ;
- Un échange et témoignage de chefs d'entreprise ;
- Des diagnostics individuels : un en début d'année et un en fin d'année ;
- Une visite d'entreprise ;
- Des évènements de networking :
  - Rencontre inter promotion,
  - Vœux de la CPME,
  - Pique-nique,
  - Afterwork de fin d'année.

Pour l'exercice 2024, CPME sollicite une subvention de fonctionnement de 29 000 €. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

➤ 60 000 Rebonds

En 2023, l'association a accompagné 230 entrepreneurs. 30 interventions auprès des réseaux et des entreprises ont eu lieu et le parcours élan a été mis en place avec 23 ateliers organisés pour une réorientation salariale. En termes d'évènements, on peut noter la 1<sup>ère</sup> nuit de la Résilience

Pour l'exercice 2024, 60 000 rebonds sollicite une subvention de fonctionnement de 5 000 € au titre de soutien au fonctionnement global de l'association et une subvention d'investissement de 1 000 € qui permettra le financement d'un ordinateur, d'un téléphone portable et d'outils de visioconférences. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement des subventions de fonctionnement suivantes :**
  - **26 000 € à l'ADIE Loire ;**
  - **40 000 € à Initiative Loire ;**
  - **26 000 € à France Active Loire ;**
  - **40 000 € à Réseau Entreprendre Loire ;**
  - **14 000 € à Welcom ;**
  - **40 000 € à Cap Services ;**
  - **26 000 € au Club Gier ;**
  - **30 000 € à RONALPIA**
  - **29 000 € à CPME ;**
  - **5 000 € à 60 000 Rebonds ;**
- **approuve le versement des subventions d'investissement suivantes :**
  - **50 000 € à Initiative Loire pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur ;**

- 35 000 € à Réseau Entreprendre Loire pour contribuer à son fonds « Starter » ;
- 1 000 € à 60 000 Rebonds ;
- approuve les conventions de partenariat correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2024 sur les comptes :
  - INUM ENTRE, Chapitre 65 pour le fonctionnement,
  - INUM SUFLI pour l'investissement.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE